



Convention SYNTEC - Comment déterminer l'échelon/salaire mini

Par nenu, le **05/10/2009** à **17:24**

Bonjour,

Je suis salarié d'une société dont la convention est SYNTEC.

Mon contrat de travail ainsi que mes fiches de salaires n'indiquent pas mon échelon et mon coefficient.

En lisant la convention j'ai cru comprendre que ces mentions étaient obligatoires et que de l'échelon/coeff découle un salaire minimum.

Au jour d'aujourd'hui je ne perçois pas le salaire minimum de l'échelon/coeff le plus bas.

- Comment déterminer mon échelon/coeff sachant que j'ai moins d'un an d'ancienneté dans la boîte et que j'ai un BAC+5 (et 9 ans d'expérience derrière moi) et un poste qui demande de l'autonomie et la prise d'initiatives?

- Puis je demander une régularisation de salaire ?

Merci d'avance